



Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-sept le 19 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 11

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : DELAY Jean-Louis (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline), CARRION Adèle, HUREL Noël

Date de la convocation : 12 octobre 2017

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Convention Temps d'Accueil Périscolaires

Mme le Maire rappelle qu'une convention d'intervention pour les Temps d'Accueil Périscolaire est passée entre la Mairie et les intervenants extérieurs, associatifs.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'intervention lors des TAP

Objet de la convention :

Les principes pédagogiques abordés lors de ces temps d'intervention devront être conformes aux PEDT (Projet Educatif de Territoire) signé entre les communes et l'état. Celui-ci est transmis à l'ensemble des intervenants.

Listing des intervenants :

- Ferme pédagogique « **la licorne bleue** » 961 chemin de la Feugère 38270 PISIEU représentée par Mme Blandine VERDIER 30€/h + 8€/séance de déplacement
- Mme **BRIOT Valérie** (Karaté) 374 chemin Marolière 38260 POMMIER DE BPRE 32 €/h -Mme **FOURNIER Céline** (Langue des signes) 1060 chemin de Nivelles 38150 SONNAY, 35 €/h
- Mme **Agnès PRUNAC** 526 chemin de Gambaloup 38270 REVEL TOURDAN 35 €/h
- Mme **ALLEON Audrey**, 320 chemin Duys 38150 SONNAY, nutritionniste, 42€/h
- **Compagnie éphémère** 50 montée du Château 38270 REVEL TOURDAN représentée par Mme Geneviève BAUDOT 50€/h + 0.30€/km
- **Mme GOUBET LEE JiHyon** 90 chemin du Vernay Saint Sulpice 38122 MONTSEVEROUX 50€/h
- **Mme Noémie MAITRE** 34 route de Pommier de Beaurepaire 38270 BEAUREPAIRE (sophrologie) 45€/h
- Mme Mariène BAS PINTO**, artiste peintre, 833 Route des Chevrots Barbarin, 38122 Montseveroux 35€/h + cout du matériel
- Mme **GRATESOL Mélody**, diététicienne, atelier nutrition ludique, 54 r des alpes, 38150 BOUGE CHAMBALUD 35€/h
- **Basket club Jarcieu** représenté par M. Hervé CRETIN, 814 route de Lapeyrouse 26210 EPINOUIZE 30€/h
- Mme **CAVALAGLIO Sophie**, multi activités 221, ch. de la vie du cerisier 38270 JARCIEU, 35€/h
- Mme **MARCHAND Martine**, 583 grande rue 38270 PACT 50€/h
- Mme **Gwendoline DELHOMME**, intervenante plasticienne, 18 rue Maurice FAURE 26140 ANNEYRON, 35€/h
- **La compagnie des gens de passage**, représentée par Mme Sophie ASSANTE, Théâtre, chemin du

5 août 1944 38270 BEAUREPAIRE, 35€/h.

Durée des interventions :

Cycle 1 : Du 04/09/2017 au 20/10/2017

Cycle 2 : Du 06/11/2017 au 22/12/2017

Cycle 3 : Du 08/01/2018 au 09/02/2018

Cycle 4 : Du 26/02/2018 au 06/04/2018

Cycle 5 : Du 23/04/2018 au 06/07/2018

Celles-ci peuvent se dérouler les mardis et/ou les jeudis de 15h30 à 17h Une annexe financière précisera pour chaque cycle les intervenants mobilisés.

Conditions financières :

Une facture devra être établie pour chaque fin de cycle par chaque association au nom de la mairie de Beaurepaire. Cette facture sera transmise au Centre de l'Île du Battoir, qui se chargera de vérifier sa conformité avec la présente convention, et de la transmettre au service municipal concerné.

Durée de la convention/absence intervenant

Cette convention est valable sur l'année scolaire 2017/2018, elle pourra être modifiée par avenant, si nécessaire, en cas d'ajout d'intervenant.

En cas d'absence de l'intervenant, l'association concernée doit, dans la mesure du possible, le remplacer. En cas de non remplacement l'intervention ne sera pas facturée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de valider la convention proposée,
Autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 19 octobre 2017

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

